



## RÉSERVATION DE STAND

Les Rencontres solaires de l'Ouest #2 auront lieu le **mercredi 11 septembre à Lorient** (56). Un espace « Village du solaire » sera implanté au sein du Palais des congrès de Lorient. Dans cet espace de **1 000 m<sup>2</sup>**, chaque partenaire bénéficiera d'un **espace de 6 m<sup>2</sup>**.

## PACK PARTENAIRE

### STAND

Mise à disposition d'un stand de 6m<sup>2</sup> : 3m de longueur x 2m de profondeur.

Votre espace est équipé d'une banque d'accueil et 2 tabourets.

La banque d'accueil sera personnalisée avec votre logo.

Vous pouvez personnaliser cet espace à votre souhait, en respectant les conditions de sécurité adéquates. (Voir conditions générales). Vous bénéficiez de 3 entrées pour vos collaborateurs, clients ou prospects.

### VISIBILITÉ

- Logo et texte de présentation sur la page Exposants du site internet de l'événement
- Mise en avant du partenariat sur nos réseaux sociaux (LinkedIn et X)

### TARIFS

- Offre Adhérents Atlansun : 1 300€ TTC / Offre Non-Adhérents : 2 000€ TTC
- Option électricité (4 prises / puissance maximale 1kw) : 50€ TTC

TVA 0% - Exonération TVA, article 261 du CGI

## **RESERVATION DE STAND**

### Information structure :

Structure : .....

Adresse – CP – Ville : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

Produits et/ou services présentés :

### Signataire :

Prénom Nom : .....

Fonction : .....

Téléphone / Email : .....

### Contact pour l'installation de votre stand (organisation et logistique) :

Prénom Nom : .....

Fonction : .....

Téléphone / Email : .....

### Contact communication :

Prénom Nom : .....

Fonction : .....

Téléphone / Email : .....

Afin personnaliser votre banque d'accueil et de vous offrir la meilleure visibilité sur le site internet de l'événement, nous vous invitons à nous transmettre votre logo en haute définition ainsi qu'un texte de présentation.

Pack Partenaire - stand :

- Adhérent Atlansun (1300€ TTC)
- Non-adhérent Atlansun (2000€ TTC)
- Option électricité (+50€ TTC)

**Je soussigné(e), confirme ma demande de participation à l'événement Les rencontres solaires de l'Ouest #2 le mercredi 11 septembre 2024. Je certifie que j'ai lu les conditions générales et que les informations précisées dans ce document sont exactes.**

Fait à .....

Cachet de l'entreprise (Obligatoire)

Date .....

Nom, Prénom .....

Signature, précédée de la mention "Bon pour accord"

## PIECES A FOURNIR POUR VALIDER TOUTE DEMANDE DE STAND :

- Demande de participation complétée et signée
- Acompte de 30% (virement) du montant total TTC

### Acompte et paiement :

Paiement par virement bancaire sur le compte suivant :

Banque	Guichet	N° Compte	Clé	Domiciliation
14445	00400	08006126079	69	CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE - PAYS DE LOIRE
IBAN				BIC
FR76 1444 5004 0008 0061 2607 969				CEPAFRPP444

### Vos contacts au sein d'Atlansun :

- Réservation, installation du stand, organisation et logistique, communication :

**Marine Bonati** – Responsable communication

[marine@atlansun.fr](mailto:marine@atlansun.fr) - 06 31 06 74 81

- Réservation & facturation :

**Mickaël Thomas** – Délégué général adjoint

[mickael@atlansun.fr](mailto:mickael@atlansun.fr) – 07 88 78 09 99

# CONDITIONS GENERALES

## **Attribution**

L'attribution des emplacements est faite par l'organisateur (Atlansun) en fonction de l'ordre de réception des demandes de participation.

## **Occupation**

Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand pendant la totalité de la durée de l'événement.

En aucun cas les emplacements attribués ne peuvent être cédés, sous-loués ou mis à la disposition d'un tiers, en tout ou partie, par l'exposant. Ce dernier ne peut y mener aucune action publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux présentés dans la demande de participation.

Les exposants assurent une présence sur leur stand pendant les heures de montage, d'ouverture au public et de démontage et sont seuls garants de la surveillance des produits et matériels exposés ou constituant les installations du stand.

L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de vol sur les stands laissés sans surveillance.

## **Décoration des stands**

La décoration des stands est effectuée par les exposants sous leur responsabilité en tenant compte des consignes de sécurité énoncées par l'organisateur.

Tous les matériaux devant servir à la décoration des stands doivent être classés M2 (difficilement inflammable) ou faire l'objet d'un procédé d'ignifugation.

L'accrochage de supports publicitaires sur les infrastructures (murs intérieurs et extérieurs, clôtures extérieures, candélabres, poteaux, plafonds...) est soumis à l'autorisation de l'organisateur.

## **Accès et circulation de véhicules**

L'accès et la circulation des véhicules pendant la période de montage, de démontage et pendant la manifestation aux abords du bâtiment ou à l'intérieur des halls sont soumis à l'autorisation de l'organisateur.

## **Installation**

L'installation des stands et des matériels s'effectuera le 10 septembre 2024 sur une plage horaire précise qui sera communiquée aux exposants en amont de l'événement. Si votre matériel est léger (par exemple, un kakémono), vous aurez la possibilité d'effectuer l'installation le matin même avant l'ouverture officielle du salon. Les détails de cette plage horaire matinale vous seront également communiqués à l'avance.

## **Démontage**

Tout début de démontage des stands est INTERDIT avant la fermeture officielle de l'événement le 11 septembre 2024 à 18h.

## **Communication et droit à l'image**

L'organisateur et la presse seront amenés à effectuer des reportages photo et vidéo pendant la manifestation. Les exposants renoncent à tous droits relatifs à l'exploitation de ces photos ou film. Ils en autorisent l'utilisation par les médias et par l'organisateur Atlansun.